

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 septembre 2016

**5<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2016-8-5-1**

**Service instructeur**

DILO - Sous-direction de l'immobilier

**Service consulté**

Service Environnement et Agriculture

**CHASSE DANS LE SITE DE LA SEEWAND A SEWEN**

Résumé : L'Amicale de Chasse du Neuberg, bénéficiaire d'un bail de chasse sur le site de la Seewand à SEWEN, sollicite la possibilité de chasser les dimanches et jours fériés en chasse individuelle, et celle d'organiser une battue par mois en novembre, décembre et janvier. Il vous est proposé de réserver une suite favorable à sa demande et d'autoriser la signature d'un nouveau bail de chasse moyennant un loyer de 19 € par hectare et par an, qui remplacera le contrat en cours.

Par bail du 13 mars 2015, le droit de chasse a été accordé à l'Amicale de Chasse du Neuberg sur le site de la Seewand à SEWEN moyennant un loyer de 1537,92 € par an, aux conditions d'exercice de la chasse définies par délibération de la Commission Permanente du 12 septembre 2014. Cette association a sollicité des modifications de ces conditions, à savoir la possibilité de chasser les dimanches et jours fériés en chasse individuelle, et celle d'organiser une battue par mois en novembre, décembre et janvier.

Après étude, il s'avère que ce site est très peu fréquenté par le public. Aussi, une suite favorable peut-elle être réservée à cette demande au prix de 19 € par hectare et par an, accepté par l'association, soit pour une superficie totale de 82,2680 hectares, un loyer annuel total de 1 563,09 €. Avec votre accord, le projet de bail joint pourrait mettre un terme et remplacer le bail du 13 mars 2015.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser l'Amicale de Chasse du Neuberg à chasser sur le site de la Seewand à SEWEN, les dimanches et jours fériés en chasse individuelle, et à organiser une battue par mois en novembre, décembre et janvier, soit un dimanche soit un jour férié,
- d'approuver et d'autoriser à cet effet la signature avec l'Amicale de Chasse du Neuberg, du bail de chasse dont le projet est annexé au présent rapport moyennant un loyer annuel de 1 563,09 €, et qui remplacera le bail du 13 mars 2015,

- de préciser que les recettes correspondantes seront recouvrées annuellement au programme B656, chapitre 70, fonction 70, nature 7035, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN